



Stratégie multicanaux pour l'alarme et l'information en cas d'événement

Perspectives 2035

Quels moyens la protection de la population doit-elle utiliser à l'avenir pour transmettre des informations, des alertes et des alarmes à la population ? La stratégie multicanaux pour l'alarme et l'information en cas d'événement vise à permettre l'adoption des mesures nécessaires, à adapter le cas échéant les bases juridiques et à assurer la disponibilité des ressources requises.

État d'avancement du projet et perspectives (au 30 juin 2024)

Contexte

- Conformément à la LPPCi, l'OFPP a pour mission d'exploiter des systèmes d'information, d'alerte et d'alarme et de les mettre à la disposition des partenaires de la protection de la population.
- Ces systèmes sont aujourd'hui déjà commandés par un système central commun.
- Actuellement, différentes questions se posent quant au développement des canaux disponibles pour transmettre des informations, des alertes et des alarmes à la population. La mise hors service de la FM, les enseignements tirés de la guerre en Ukraine concernant l'information de la population et les changements de comportement du grand public par rapport aux médias sont notamment concernés. Parallèlement, une intervention parlementaire a été déposée pour l'introduction de la diffusion cellulaire (motion Riniker).
- C'est pourquoi l'OFPP a élaboré en 2023 une stratégie pour le développement de l'information, de l'alerte et de l'alarme. Plusieurs études techniques ont déjà été effectuées depuis 2022, dont les résultats ont été intégrés dans la stratégie. Celle-ci a fait l'objet d'une consultation auprès des cantons (CCO et conférence annuelle CG MPS) et de la Chancellerie fédérale.

Prochaines étapes

- La stratégie sera présentée au Conseil fédéral en été / automne 2024. Suivant ce qu'il décidera, il est prévu d'élaborer un projet de consultation d'ici la fin de l'année, avec la participation de divers organes concernés. Le message proposera les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de la

stratégie et comprendra, le cas échéant, des modifications des bases juridiques. La consultation aura probablement lieu début 2025.

Défis actuels

- En raison d'exigences élevées en matière de capacité et/ou de fiabilité, l'exploitation des systèmes d'information, d'alerte et d'alarme coûte cher. L'OFPP estime que les coûts devraient atteindre quelque 400 millions de francs d'ici 2035. Les ressources doivent être garanties dans un contexte financier extrêmement difficile, raison pour laquelle il est souhaitable de donner la priorité à certains systèmes.
- Plusieurs événements survenus en Suisse et à l'étranger ont démontré l'efficacité de la diffusion cellulaire pour donner rapidement l'alerte et l'alarme à la population d'un territoire donné. Les organisations partenaires de la protection de la population ont besoin de cet instrument pour remplir leur difficile mission. Dans le même temps, il faut assurer le développement et l'entretien d'autres systèmes essentiels.

Rôle de la Confédération

L'OFPP exploite et développe les systèmes d'information, d'alerte et d'alarme pour la protection de la population. Il est en contact continu avec les utilisateurs des canaux et du système central.

Rôle des cantons

Les systèmes étant utilisés dans le cadre de la gestion d'événements, les utilisateurs sont des organes cantonaux, en situation normale comme dans la plupart des scénarios. Les cantons sont en contact avec l'OFPP à différents niveaux concernant l'utilisation et le développement des canaux.

Données relatives au projet	
Responsabilité	NEOC, coordination AIE
Durée	La stratégie sera élaborée à l'horizon 2035. Les décisions politiques doivent être prises d'ici 2025.
Décisions politiques	Conseil fédéral : discussion 2024. Parlement : message 2025/2026

Investissements	Les investissements dépendent des décisions politiques.
Ressources financières de la Confédération	Les ressources financières nécessaires jusqu'en 2035 dépendent des décisions politiques.
Ressources financières des cantons	Les ressources financières des cantons pourraient être sollicitées en cas de développement des points de rencontre d'urgence (installations pour le chargement des téléphones portables ou le wifi). Les mesures possibles sont examinées en détail dans le cadre d'un dialogue entre l'OFPP et les cantons. Un premier échange a eu lieu lors de la réunion consacrée à cette thématique.